

### 1/ OBJET, DURÉE ET DATE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions, relatives à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pays d'Apt Luberon, tel qu'arrêté par le Conseil communautaire le 6 septembre 2018. **Cette enquête se déroulera du mardi 12 février 2019 à 9h00 jusqu'au lundi 18 mars 2019 à 12h00 (soit pendant 35 jours au total).**

Le projet de SCoT Pays d'Apt Luberon doit permettre la construction d'un bassin de vie actif, solidaire et accueillant, en synergie avec ses sensibilités paysagères et environnementales. Il s'organise autour de 4 grands défis : **Défi 1** : Rassembler les 25 communes autour d'un projet révélateur des richesses du Pays d'Apt Luberon pour s'afficher à l'échelle régionale. **Défi 2** : Promouvoir un développement, vecteur de solidarité territoriale, au service de ses habitants et de ses entreprises. **Défi 3** : Garantir un mode de développement plus durable pour faire perdurer l'attractivité du Pays d'Apt Luberon. **Défi 4** : Faire du Pays d'Apt Luberon un territoire de référence en matière de transition environnementale et énergétique.

**Le maître d'ouvrage du SCoT est la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), représentée par son Président, dont le siège est situé chemin de la Boucheyronne, 84 400 APT.** Le Président de la CCPAL est le responsable du projet. Le siège de l'enquête publique se situe à la CCPAL.

### 2 / CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les documents suivants :

- Un sommaire récapitulatif l'ensemble des pièces composant le dossier.
- L'arrêté n°2019-008 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative au SCoT Pays d'Apt Luberon.
- La décision n°E18000161/84 en date du 18 octobre 2018 du Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes.
- La délibération du Conseil communautaire n°CC-2015-128 en date du 9 juillet 2015 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.
- La délibération du Conseil communautaire n°CC-2017-126 en date du 21 septembre 2017 relative au débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT.
- La délibération du Conseil communautaire n°CC-2018-125 en date du 6 septembre 2018 relative au bilan de la concertation et arrêtant le Schéma de Cohérence Territoriale.
- Le projet de SCoT arrêté comprenant :
  - Le Rapport de présentation
    - > Partie 1 : Diagnostic
    - > Partie 2 : État initial de l'environnement
    - > Partie 3 : Évaluation environnementale
  - Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
  - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
  - La cartographie du Document d'orientation et d'Objectifs
- Le recueil de l'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées, consultées, par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale ainsi que par les Commissions Départementales de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers.

### 3 / CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1 ci-dessus, le dossier d'enquête (format papier) peut être consulté :

- **Au siège de l'enquête publique**, Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, Chemin de la Boucheyronne – 84 400 APT, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- **Dans les mairies des 25 communes** incluses dans le périmètre de la CCPAL, aux horaires habituels d'ouverture au public. Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Céreste, Gargas, Gignac, Goult, Jocas, Lacoste, Lagarde d'Apt, Lioux, Ménerbes, Murs, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-Lès-Apt, Sivergues, Viens, Villars.
- Le dossier peut également être consulté en ligne sur le site [www.registre-dematerialise.fr/1038](http://www.registre-dematerialise.fr/1038)

Le dossier d'enquête peut être également consulté sur un poste informatique en accès libre au siège de la CCPAL, aux horaires habituels d'ouverture au public et dans les communes qui en sont pourvus.

### 3 / PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Les observations et propositions du public pourront être consignées sur les registres d'enquête publique, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la Commission d'enquête, ouverts à cet effet dans les mairies de chacune des 25 communes, incluses dans le périmètre de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, ainsi qu'au siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Elles peuvent également être adressées par voie postale à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête, au siège de la CCPAL – Chemin de la Boucheyronne 84 400 APT. Elles peuvent enfin être consignées via le formulaire prévu à cet effet sur le site du registre dématérialisé [www.registre-dematerialise.fr/1038](http://www.registre-dematerialise.fr/1038) ou par courriel à l'adresse suivante [enquete-publique-1038@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1038@registre-dematerialise.fr) et seront accessibles au public sur le registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé.

Les observations et propositions écrites et orales reçues par un membre de la Commission d'enquête ou reçues par voie postale, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public, parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

### 4/ COMMISSION D'ENQUÊTE ET PERMANENCES

Par décision du Vice-Président du Tribunal administratif de Nîmes n°E18000161/84 en date du 18 octobre 2018, a été désignée la Commission d'enquête comme suit :

- Monsieur Robert DEWULF, Président de la Commission d'enquête.
- Monsieur Guy BEUGIN, membre titulaire.
- Monsieur André FAUGERAS, membre titulaire.

Un ou plusieurs membre(s) de la Commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et heures définis ci-après.

Collectivité	Lieu	Adresse	Date
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON	Siège	Chemin de la Boucheyronne 84400 APT	Mardi 12 Février 2019 de 9 h 00 à 12h00
APT	Mairie	Place Gabriel Péri - BP 171 - 84405 APT CEDEX	Judi 21 Février 2019 de 14h30 à 17h30
AURIBEAU	Mairie	Le Village 84400 AURIBEAU	Mercredi 20 Février 2019 de 14h à 17h00
BONNIEUX	Mairie	Rue Jean-Baptiste Aurard 84480 BONNIEUX	Mercredi 13 Février 2019 de 9h00 à 12h00
BUOUX	Mairie	Place de la Mairie 84480 BUOUX	Mercredi 13 Février 2019 de 13h30 à 16h30
CASENEUVE	Mairie	Rue de la Mairie 84750 CASENEUVE	Lundi 18 Février 2019 de 9h00 à 12h00
CASTELLET-EN-LUBERON	Mairie	Avenue des Cyprès 84400 CASTELLET-EN-LUBERON	Lundi 18 Février 2019 de 15h00 à 17h00
CÉRESTE	Mairie	Cours Aristide Briand 04280 CÉRESTE	Lundi 25 Février 2019 de 13h30 à 16h30
GARGAS	Mairie	Le Château 84400 GARGAS	Mardi 12 Février 2019 de 9h00 à 12h00
GIGNAC	Mairie	Placetto 84400 GIGNAC	Judi 7 Mars 2019 de 14h à 17h00
GOULT	Mairie	31 Place Jean Moulin 84220 GOULT	Vendredi 15 Février 2019 de 9h00 à 12h00
JOUCAS	Mairie	Place de la Mairie 84220 JOUCAS	Lundi 4 Mars 2019 de 9h00 à 12h00
LACOSTE	Mairie	Place de la Mairie 84480 LACOSTE	Vendredi 15 Février 2019 de 14h00 à 17h00
LAGARDE D'APT	Mairie	Le Village 84400 LAGARDE d'APT	Judi 7 Mars 2019 de 14h00 à 17h00
LIoux	Mairie	Le Village 84220 LIoux	Vendredi 8 Mars 2019 de 14h30 à 17h30
MÉNERBES	Mairie	20 Place de l'Horloge 84560 MÉNERBES	Samedi 16 Mars 2019 de 9h00 à 12h00
MURS	Mairie	Le Village, Place de la Mairie 84220 MURS	Vendredi 8 Mars 2019 de 9h00 à 12h00
ROUSSILLON	Mairie	2 Place de la Mairie 84220 ROUSSILLON	Mercredi 27 Février 2019 de 9h00 à 12h00
RUSTREL	Mairie	Le Château 84400 RUSTREL	Lundi 11 Mars 2019 de 14h00 à 16h00
SAIGNON	Mairie	Place de l'Eglise 84400 SAIGNON	Vendredi 1 <sup>er</sup> Mars 2019 de 9h00 à 12h00
SAINT- MARTIN-DE-CASTILLON	Mairie	Place de la Poste 84750 SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Lundi 25 Février 2019 de 9h00 à 11h45
SAINT-PANTALÉON	Mairie	Le Village 84220 SAINT-PANTALÉON	Lundi 4 Mars 2019 de 14h00 à 17h00
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Mairie	9 Place de la Mairie 84490 SAINT-SATURNIN-LÈS-APT	Mercredi 27 Février 2019 de 14h00 à 17h00
SIVERGUES	Mairie	La Sédiaque 84400 SIVERGUES	Mardi 12 Mars 2019 de 14h00 à 17h00
VIENS	Mairie	Quartier le Rang 84750 VIENS	Vendredi 1 <sup>er</sup> Mars 2019 de 14h00 à 17h00
VILLARS	Mairie	Le Village 84400 VILLARS	Lundi 11 Mars 2019 de 9h00 à 12h00
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON	Siège	Chemin de la Boucheyronne 84400 APT	Lundi 18 Mars 2019 de 9h00 à 12h00

### 5 / CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'issue de l'enquête, les registres d'enquête seront clos puis collectés par un des membres de la Commission d'enquête.

Après clôture des registres d'enquête, la Commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le délai de huit jours court à compter de la réception par la Commission d'enquête des registres et des documents annexés. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

### 6 / RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

La Commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, dans une version papier mais également dans une version dématérialisée.

Une copie du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête sera adressée à Messieurs les Préfets de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le rapport ainsi que les conclusions de la Commission d'enquête pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de ladite enquête :

- Au siège de la CCPAL, aux horaires habituels d'ouverture au public.
- Dans les mairies des 25 communes du périmètre de la Communauté de communes
- Sur le site de la CCPAL [www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr) et sur [www.registre-dematerialise.fr/1038](http://www.registre-dematerialise.fr/1038)

A l'issue de cette enquête, la CCPAL décidera par voie délibérative de l'approbation du SCoT éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique.

### 7 / DEMANDES D'INFORMATIONS

Tout élément relatif à l'enquête publique peut être consulté ou téléchargé sur les sites internet suivants : [www.registre-dematerialise.fr/1038](http://www.registre-dematerialise.fr/1038) et sur [www.paysapt-luberon.fr](http://www.paysapt-luberon.fr)

Les demandes d'informations peuvent être formulées auprès de Marion EYSSETTE, Chef de projet Aménagement à la CCPAL, au 04.90.04.49.70 aux horaires habituels d'ouvertures au public, ou via l'adresse mail suivante [scot@paysapt-luberon.fr](mailto:scot@paysapt-luberon.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, à sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Ainsi que les observations et propositions du public pendant la durée de l'enquête.